

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 23 septembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR)

Membres absents : M. MARTIN - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport 2018 sur les services publics de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dijon

M. Patrice Château, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret n° 95-635 du 6 mai 1995, ont institué la présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

La gestion de ces deux services a été déléguée en 1991 par la Ville de Dijon à la Lyonnaise des Eaux. Cette compétence a été transférée en 1999 au district de l'agglomération dijonnaise (compétence optionnelle), depuis transformé en métropole (compétence obligatoire).

Le rapport annuel, pour l'exercice 2018, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été transmis par Dijon Métropole à la Ville de Dijon.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

1. Indicateurs techniques

L'eau distribuée à Dijon est pour partie d'origine karstique (sources de Morcueil et du Suzon, forage des Gorgets) et pour une autre partie d'origine alluviale (puits des Gorgets et de Poncey-lès-Athée et Flammerans).

La production de Poncey/Flammerans est traitée sur place, par un traitement de déferrisation-démanganisation. Des désinfections par chloration sont effectuées en six points du réseau de distribution sur Dijon.

En 2018, la production sur les ouvrages de la concession a été de 16 535 347 m³, dont près de 43% des sources du Suzon, 40% provenait de l'usine de Poncey-lès-Athée, 15% du champ captant des Gorgets. 4 256 971 m³ ont été distribués sur des communes de Dijon métropole autres que la ville de Dijon, et 900 079 m³ ont été exportés vers des collectivités extérieures (5,4% des volumes produits).

Les volumes facturés sur la commune de Dijon ont été de 8 369 699 m³ pour 23 128 abonnés. Le rendement du réseau d'eau potable sur le périmètre de Dijon a été de 85% en 2018 (amélioration de 1%).

Les contrôles sur la qualité de l'eau réalisés par l'Agence Régionale de Santé ont démontré une bonne qualité de l'eau distribuée sur 2018 avec 100% de conformité sur les paramètres microbiologiques et 98,6% de conformité sur les paramètres physico-chimique.

Il a été procédé au remplacement de 1 603 compteurs et au renouvellement de 125 branchements en plomb en 2018.

2. Indicateurs financiers

Conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la tarification de l'eau comporte un abonnement et une part variable en fonction de la quantité d'eau consommée. L'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'eau potable est venu modifier les modalités de facturation de la part variable, avec depuis le 1^{er} janvier 2017 la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 1,9352 € TTC au 1^{er} janvier 2019, à comparer à 2,0441€ TTC au 1^{er} janvier 2018 soit une baisse de 5,33%.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

1. Indicateurs techniques

7 926 037 m³ d'eaux usées ont été collectées au travers de 348,89 kilomètres de collecteurs séparatifs ou unitaires, et assujettis à l'assainissement en 2018 auprès des 22 586 abonnés sur la commune de Dijon.

Eau vitale, l'usine de traitement des eaux usées de Dijon-Longvic, traite outre les eaux de Dijon :

- celles en provenance des communes raccordées au système d'assainissement de Dijon (Longvic, Ouges, Féney, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Talant, Daix, Ahuy, Plombières-lès-Dijon, Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Etaules, Messigny-et-Vantoux, Velars-sur-Ouche et Ruffey-lès-Echirey), et depuis 2014, Corcelles-les-Monts,
- une partie des eaux pluviales de l'agglomération.

Le volume des eaux traitées par la station d'épuration s'est élevé en 2018 à 21 489 828 m³, soit une hausse de 21,34 % par rapport à 2017, liée à la répartition des eaux de pluies sur l'année, et notamment aux forts cumuls de pluviométrie sur le 1^{er} trimestre, l'année 2018 étant considérée comme une année normale (667 mm, soit +36,7 % par rapport à 2017).

En outre, suite à un audit de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or en charge de la Police de l'Eau, le système d'assainissement Eauvitale a de nouveau été déclaré conforme à l'Arrêté ministériel du 21 juillet 2015.

Cette conformité s'inscrit comme le fruit d'un travail d'optimisation du fonctionnement des ouvrages et d'amélioration continue du système mis en place par Dijon métropole en collaboration avec le délégataire du service.

2. Indicateurs financiers

Comme pour la part "eau" de la facture, la tarification de la part "assainissement" est conforme à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, modifiée au travers de l'avenant n°15 du contrat de concession du service de l'assainissement, avec la mise en place d'une tranche tarifaire 0-50 m³.

Sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, le prix au mètre cube est de 2,0057 € TTC au 1^{er} janvier 2019 à comparer à 2,0237 € TTC au 1^{er} janvier 2018 soit une baisse tarifaire de -0,89 %.

Ainsi, le prix du mètre cube d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, sur la base d'une consommation moyenne de 120 m³, est de 3,9408 € TTC au 1^{er} janvier 2019 par rapport à 4,0679 € TTC au 1^{er} janvier 2018.

En complément, certains points marquants des services de l'eau potable et de l'assainissement de la Ville de Dijon sont à noter sur l'année 2018.

Concernant l'eau potable, on retiendra :

- l'intégration au contrat de concession d'eau potable de la réalisation des prestations liées à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), sous la forme de prestations de services sur la base d'un bordereau de prix,
- la finalisation des travaux de l'usine de traitement des eaux de Morcuil, permettant la réalisation des tests fin 2018 pour une mise en route début 2019 après accord de l'Agence Régionale de Santé,
- le démarrage des travaux de la nouvelle usine de pompage de Poncey, devant à terme remplacer les deux usines existantes, et permettant une meilleure gestion des transferts d'eau vers Dijon métropole via les canalisations 1 000 mm et 800 mm,
- le renouvellement de 1 481 ml de canalisation sur le 800 mm, au niveau de la commune de Longchamp,
- la fin de la réhabilitation des cuves du réservoir de Valmy démarrée en 2017, et sécurisation anti-intrusion du site.

Concernant l'assainissement on notera notamment :

- le renforcement du réseau des Allobroges (doublement du collecteur 400 mm avec un collecteur 1000 mm) sur 70 ml, visant d'une part à supprimer la quasi-totalité des déversements au Suzon au niveau du déversoir d'orage G20, et réduire de près de 30 000 m³ sur une année moyenne les déversements sur l'ensemble du système d'assainissement,
- le raccordement au réseau public d'assainissement de la maison éclusière située en bordure du champ captant des Gorgets, par le biais d'un poste de refoulement et d'une extension du réseau public sur 90 ml,
- le désamiantage du four de la STEP Eauvitale.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver le rapport du Maire 2018 sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ